

Les Cahiers des Dix



Nos Hôtels de Ville

Léon Trépanier

Number 25, 1960

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079937ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079937ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Trépanier, L. (1960). Nos Hôtels de Ville. *Les Cahiers des Dix*, (25), 219–235.
<https://doi.org/10.7202/1079937ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Nos Hôtels de Ville ⁽¹⁾

Par LÉON TRÉPANIÉ

L'Hôtel de Ville est l'une des institutions les plus fréquentées à Montréal. Toutes sortes de motifs attirent les gens vers cet édifice où se jouent les destinées des contribuables.

Certains y pénètrent avec un visage assombri, ceux qui trouvent que le fisc municipal est impitoyable ou que les règlements d'urbanisme s'ajustent mal à leurs exigeantes personnes. D'autres y vont pour solliciter un emploi ou une part de patronage, ils en sortent quelquefois avec un visage épanoui.

S'il vous est arrivé, en passant devant l'imposant édifice de la rue Notre-Dame, d'assister à un *exit* de gens joyeux et endimanchés, c'est qu'une réception officielle, un vernissage ou quelque autre événement social les y avaient amenés.

Il y en aurait long à écrire sur les mille et une raisons qui poussent les gens vers l'Hôtel de Ville.

Nos législateurs municipaux n'ont cependant pas toujours logé sous un toit aussi somptueux que celui qui les abrite aujourd'hui.

Depuis 1642, ils ont changé exactement douze fois de lieux de réunion. Au tout début de la colonie, ils se réunissaient avec leurs administrés, dans une salle communale ou salle publique, comme celles où ont lieu aujourd'hui les délibérations en commun, dans nos plus petits villages de campagne.

Cette salle, où l'on vit naître notre vie municipale, c'était le *Hangar des Habitants*, devenu, après plus de trois siècles, le *Palais de Concordia*.

Le Hangar des Habitants, en 1644, était une cabane en bois,

(1) C'est la première tranche d'une étude entreprise il y a plus de deux ans et que j'entends poursuivre dans les prochains numéros des *Cahiers des Dix*. Cette étude ne se limite pas à l'Hôtel de Ville de Montréal mais à ceux de nos banlieues et de nos principales villes de province. La naissance d'un centre éditaire, où qu'il soit, c'est l'origine même d'un gouvernement municipal responsable. Quelques-uns de ses initiateurs font figure historique. Notre étude tend à tirer ces figures de l'oubli.

située angle des rues Saint-Paul et du Marché — aujourd'hui Place Royale —, époque où l'administration municipale était entre les mains du Procureur Syndic.

Ce centre communautaire était le seul endroit où les contribuables ou corvéables pouvaient discuter en commun leurs problèmes respectifs et rencontrer leurs mandataires. D'où il faut conclure que la vie économique d'une ville ou d'un simple village, se confond avec l'origine même des droits donnés aux citoyens, de posséder de la terre, d'avoir une voix dans l'administration des biens de la communauté et d'accéder aux fonctions publiques.

Ce fut une époque presque héroïque que celle où nos agglomérations urbaines conditionnaient leur espoir de survie au paternalisme des gouverneurs de la Nouvelle-France. Simples fondés de pouvoir du souverain, quelques-uns d'entre ces derniers s'efforçaient de bien servir le Roi, en ayant soin de ne pas mécontenter son entourage, ce qui rendait, le plus souvent, leur situation difficile.

La même remarque s'applique aux premiers gouverneurs du régime anglais.

Après, comme avant la conquête, l'occupant du sol, le petit propriétaire eut à entretenir, à ses frais, toute une oligarchie de fonctionnaires, sans parler de ses contributions aux dépenses générales de l'administration du pays. Il lui était d'ailleurs interdit de donner son avis sur l'emploi des impôts.

Au début de la fondation de Montréal, on assista cependant à une tentative de M. de Maisonneuve, pour intéresser plus directement le contribuable à l'administration de la cité embryonnaire.

C'est là un point au crédit du fondateur de notre ville puisqu'en somme, c'est lui qui a donné naissance à notre vie municipale. En effet, à peine deux ans après son arrivée au pays, Maisonneuve sollicitait de la Cour, le droit d'ériger le territoire soumis à sa juridiction, en municipalité, en nommant un syndic ou maire, chargé de s'occuper des intérêts des habitants.

On est surpris qu'une telle initiative de sa part, ait pu être interprétée comme une atteinte aux prérogatives du représentant du souverain, en l'occurrence, M. de Mézy, gouverneur de la Nouvelle-France, siégeant à Québec. Ce fut pourtant le cas, et M. de Maisonneuve fut dépourvu de ses fonctions de juge, poste que lui conférait son titre de gouverneur de Montréal.

Mais les Messieurs de Saint-Sulpice, qui avaient la confiance du souverain, n'hésitèrent pas à intervenir, et Maisonneuve fut rétabli dans ses fonctions.⁽²⁾

C'est alors qu'il fit élire magistrats ou échevins, par le vote populaire, « dans un esprit démocratique étonnant à cette époque ».⁽³⁾

Maintenant que par voix de suffrage, ils s'étaient donné des représentants pour faire valoir leurs doléances et exprimer leur avis sur les mesures administratives, les contribuables montréalais pouvaient caresser l'espoir d'obtenir, petit à petit, une plus grande liberté économique.

Mais il leur fallait trouver un endroit où ils pourraient rencontrer à l'aise leurs représentants, et discuter avec eux les affaires de la communauté. Ce n'était pas chose facile, d'autant plus que le fort de la Pointe-à-Callières, alors habité par de Maisonneuve, logeait déjà trop de monde, et on ne pouvait guère y tenir des réunions publiques.

En 1657, les colons de Ville-Marie avaient déjà leur église, et deux ans plus tard, la population avait atteint le chiffre de 375; on comptait une quarantaine de maisons de pierre, bien construites, habitées par des gens qui s'occupaient de tirer du sol leur subsistance.

Bien que privés d'une salle de réunion, les colons de Ville-Marie pouvaient au moins compter sur le syndic qu'ils avaient eux-mêmes élu, pour y défendre leurs intérêts. En cette même année 1657, quatre de leurs représentants, élus par le suffrage général, siégeaient au Conseil, ce qui augmentait davantage leur influence auprès du gouverneur.

Enfin, en 1664, paraît l'existence d'une salle de réunion où les

(2) Ce n'était pas la première fois que M. de Maisonneuve avait maille à partir avec le gouverneur de la Nouvelle-France et ça ne devait pas être la dernière. On se rappelle que lorsqu'il arriva à Québec avec ses vingt-cinq colons, en août 1641, en route pour Montréal, M. de Montmagny, gouverneur de Québec, avait exercé auprès de lui toutes sortes de pressions pour l'engager à s'établir à l'Île d'Orléans, avec ses compagnons, au lieu de venir jusqu'à Montréal. Maisonneuve avait refusé et, durant l'hiver qu'il passa à Québec, il dut comparaître une couple de fois devant M. de Montmagny pour avoir voulu trop fraterniser avec ses compagnons dont il était heureux de partager la rude existence. Est-il besoin d'ajouter qu'après vingt-cinq ans de dévouement et d'efforts, consacrés à la fondation de Montréal, il fut destitué de son poste de gouverneur par M. de Tracy qui venait d'arriver à Montréal, et qu'il quitta le Canada pour aller mourir de chagrin à Paris. Comme pour abriter son injustice, M. de Tracy avait annoncé "qu'il avait permis à M. de Maisonneuve de faire un voyage en France pour ses affaires personnelles."

(3) Opinion de M. Honoré Parent, ancien directeur des services municipaux de Montréal, dans l'un de ses cours à l'École des Hautes Études Commerciales en 1942.

habitants purent enfin se réunir régulièrement. Ce fut le *Hangar des Habitants*. Mais en même temps disparaissait la représentation du peuple par voie de suffrage dans l'administration publique, par suite du retour du Conseil souverain qui prit la place du Conseil de Québec.

Le peuple devait être cependant invité de temps à autre à donner son avis sur des questions d'intérêt général puisqu'entre 1667 et 1745, on compte sept de ces consultations populaires.⁽⁴⁾

L'historien Faillon nous apprend que « Maisonneuve ordonna, le 15 février 1664, que les habitants s'assembleraient le 24 suivant, au lieu dit « Le Hangar », pour y élire à la pluralité des voix, cinq personnes notables pour juger toutes les matières concernant la police ».

Il faut croire que les électeurs ne s'y rendirent pas en nombre suffisant le 24, puisqu'on dut remettre la réunion au dimanche 2 mars, alors qu'on fit l'élection de Louis Prud'homme, capitaine de milice et brasseur; Jacques Le Moyne, marchand et frère de Charles Le Moyne de Longueuil, Gabriel Le Sel (De Celle), sieur du Clos, officier de justice, Jacques Picot dit Labrie et Jean Leduc, tous deux cultivateurs.

Ces syndics furent en somme les premiers conseillers de Montréal. Le 15 mai 1672, les notables se réunirent de nouveau, pour procéder à l'élection du syndic ou maire, mais cette fois l'assemblée eut lieu dans la salle d'audience de la résidence du gouverneur, rue Saint-Paul, maison qu'on appelait le château, édifice qui n'avait que soixante-dix pieds de façade sur vingt-cinq de profondeur. A cette réunion, Louis Chevallier fut élu syndic, à la pluralité des voix. E.-Z. Massicotte nous dit que Chevallier fut en réalité notre premier maire.

Le 20 juin 1672, les habitants de Montréal décident de vendre le Hangar aux Messieurs de Saint-Sulpice, dans le but de le convertir en

(4) En dépit de ce privilège, la formule de la politique de Versailles sera encore longtemps, la suivante: "Que chacun parle pour soi et que personne ne parle pour tous".

Ceux qui veulent se renseigner davantage sur ce servage administratif qui fut pratiquement le sort des colons sous le régime français, peuvent consulter des auteurs réputés comme Faillon, Sulte, Claude de Bonnault, La Roncière, Rameau de Saint-Père, l'abbé Ferland, F.-X. Garneau, Michel Bibaud, Gustave Lanctôt, le chanoine Groulx, Camille Bertrand, Jean Bruchési, George Bourinot, Stanley Weir et plusieurs autres peut-être, dont les opinions ne diffèrent guère quant aux libertés démocratiques dont nos premiers colons jouissaient sous le féodalisme de l'époque, bien que l'office de syndic servit longtemps d'interprète, à l'occasion, au sentiment public.

brasserie, le prix de vente devant cependant être appliqué à la construction de la nouvelle église paroissiale.

Bien que simple cordonnier, Louis Chevallier ne tarda pas à se révéler digne de la confiance que les habitants avaient mise en lui, en se montrant énergique et quelquefois retors quand il s'agissait de revendiquer les droits des siens. Tel souci de ses devoirs de syndic ou maire devait lui coûter sa place et amener même l'abolition du poste par le gouverneur Frontenac.

« Malheureusement, écrit E.-Z. Massicotte, dans ses *Faits Curieux de l'Histoire de Montréal*, Louis Chevallier se trouva mêlé à la fameuse querelle Frontenac-Perrot-Fénelon, et comme il pencha vers les gens de sa région, le rigide gouverneur général le mit tout simplement au rancart, en l'interdisant ».⁽⁵⁾

« Quelques mois plus tard, poursuit Massicotte, le 20 octobre 1676, les habitants font un coup d'audace. Sous la présidence de Jehan Gervaise, substitut du procureur fiscal, juge intérimaire en l'absence de M. d'Ailleboust, ils rédigent un placet fort respectueux dans lequel, en cinq petits articles, ils osent formuler leurs suggestions sur le commerce des marchands forains à Montréal, sur la vente de la boisson, sur les lieux de traite et sur l'interdiction de leur syndic, et tous signent — ils étaient quatorze.

« Un tel manque d'égard vis-à-vis l'autorité ne pouvait passer inaperçu. Le 23 mars 1677, M. de Frontenac défendait à tous de faire « aucune assemblée, conventicule, ni signatures communes », et le juge d'Ailleboust, le 3 avril suivant, portait cette ordonnance à la connaissance du public.

« Après cela il ne fut plus question de syndic des habitants, sous le régime français. Une fois l'an, le juge de Montréal rassemblait les notables de l'île, prenait leurs avis sur certaines questions et tout était dit ».

En 1698, le lieu de réunion des habitants était au palais de l'Intendance, à l'extrémité est du terrain où se dresse aujourd'hui le Marché Bonsecours. L'administration municipale était encore à ce moment entre les mains d'un juge, mais il était permis aux corvéables de donner leur avis sur différentes matières d'ordre administratif.

⁽⁵⁾ Le comte de Frontenac s'était signalé par des traits d'humeur qui le mirent en conflit avec le peu scrupuleux François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, qu'il fit incarcérer, et avec l'abbé de Fénelon, Sulpicien, à qui un sermon prononcé à Montréal avait valu une condamnation pour mépris de l'autorité.

En 1760, au moment de la conquête, l'administration de la ville tomba entre les mains des officiers militaires anglais qui habitaient le Château de Ramezay. On peut dire que ce somptueux édifice fut notre quatrième Hôtel de Ville. Le contribuable s'y rendait à loisir, exposait ses griefs, mais surtout témoignait de sa loyauté à l'égard des représentants du conquérant.

La population de Montréal venait d'atteindre le chiffre de 3,000 et elle devait s'accroître à une allure qu'on n'aurait pu envisager.

De 1774 à 1791, nos affaires municipales furent administrées par le Conseil législatif à Québec. Le représentant du gouvernement avait ses bureaux dans la bâtisse des Tribunaux et du Greffe, angle des rues Saint-François-Xavier et Notre-Dame.

Le Conseil législatif était une création de l'Acte de Québec de 1774, la « Grande Charte du Canada français ». Il était composé de dix-sept à vingt-trois membres nommés par la Couronne.

Bien qu'aucune forme de régime municipal n'existât encore, puisque l'administration de la ville se faisait de Québec, depuis cinq ans, un comité de douze citoyens, constitué à la demande de lord Dorchester, enquêta sur la situation économique de Montréal. Ce comité en vint à la conclusion qu'une charte municipale conviendrait à Montréal, conclusion qui concordait d'ailleurs avec l'opinion du pouvoir exécutif.

La Constitution de 1791 écarta cependant cette recommandation du comité des citoyens.

En 1796, le gouvernement remit l'administration de la ville entre les mains des Juges de Paix et notre Hôtel de Ville se transporta dans le palais de justice, récemment construit, et qui se trouvait au même endroit que maintenant.

Montréal ne continua pas moins à réclamer le privilège de gérer ses propres affaires, avec d'autant plus de raison que l'administration de la ville par des juges de paix n'avaient guère donné satisfaction. Il faut dire cependant à leur crédit que leurs pouvoirs étaient trop limités et qu'ils étaient débordés de besogne.

Un nouvel effort collectif devait emporter le morceau. Le 6 décembre 1828, à la suite d'une assemblée nombreuse de citoyens, une résolution est adoptée réclamant l'incorporation de la ville.

Trois ans après, le 31 mars 1831, la législature adoptait la loi d'incorporation municipale de Montréal; le 12 avril 1832, Sa Majesté

sanctionnait la mesure et la sanction royale était proclamée par le gouverneur général le 5 juin 1833.

Montréal était incorporé sous le nom de « La Corporation de la Cité de Montréal ».

Le vieux Palais de Justice avait servi jusque-là de lieu de réunion des contribuables. C'est là également que le premier lundi de juin 1833, seize conseillers furent choisis par voie de suffrage et que deux jours plus tard, 5 juin, Jacques Viger était, à l'unanimité du nouvel aréopage, élu maire de Montréal.

Le Palais de Justice allait demeurer, pendant sept années encore, notre premier hôtel de ville depuis la conquête, et le sixième, depuis la fondation de Montréal.

L'approche de la Rébellion vint malheureusement interrompre ce premier essai d'autonomie municipale. En 1836, par suite de l'inquiétude et du malaise qui régnaient partout, la charte ne fut pas renouvelée et les Juges de Paix revinrent prendre charge de l'administration. En 1840, cependant, la métropole obtenait du Conseil spécial qui siégeait à Montréal, sa deuxième charte, au moment même où la Province était dotée pour la première fois d'un régime municipal véritable.

Mais quel réservoir de résistance il fallut aux Montréalais, anciens et nouveaux, pour façonner, petit à petit, cette autonomie municipale que près d'un siècle et demi d'efforts leur avait refusée. Que d'épreuves de toutes sortes ils avaient subis jusqu'en 1840, avant de pouvoir jouir de cette autonomie que l'on ne trouve pas encore satisfaisante en 1960. Entre la paix de 1763 et la charte municipale de 1840, de désastreux incendies, des épidémies, deux guerres et une rébellion étaient venus saper leur résistance et anéantir leurs espoirs.

En 1765, le feu avait détruit 182 édifices dont l'Hôpital Général des Sœurs Grises, dans ce secteur qui avait été le berceau de Montréal; trois ans plus tard, le faubourg Saint-Laurent était ravagé par le feu et trois cents familles jetées sur le pavé; puis, ce fut, en 1775, l'invasion américaine suivie de la capitulation de Montréal et le retour, l'année suivante, à la domination britannique.

En 1803, nouveau désastre, l'incendie d'une bonne partie du quartier aristocratique de la ville; une quinzaine des plus beaux édifices de la partie nord, et autant dans le faubourg Saint-Laurent, étaient devenus la proie des flammes. Le collège de Montréal établi au

château de Vaudreuil, au sud de la Place Jacques-Cartier, l'église des Jésuites, située entre notre Hôtel de Ville d'aujourd'hui et le vieux Palais de Justice, la chapelle de Bonsecours et la vieille prison, au sud du Champ de Mars, furent en partie rasés.

Si l'on ajoute à ces malheurs les protestations générales contre l'imposition de nouvelles taxes destinées à faire face à la situation, on se rend facilement compte que le contribuable montréalais n'était pas à bout de ses déboires. Il convenait de rappeler ces choses quand, à l'heure où nous écrivons ces lignes, les Montréalais réclament encore une nouvelle forme d'administration municipale, mécontents de ce qu'ils ont pu obtenir depuis cent vingt ans.

Evoquer ces choses c'est un peu venger la mémoire de cette poignée de 35,000 citoyens dont se composait la population de Montréal en 1840, dont la fermeté, la détermination et le courage, en face des épreuves et des difficultés auxquelles ils avaient à faire face depuis si longtemps, devraient nous porter à avoir plus qu'un souvenir pour eux.

Mais puisque cette étude porte surtout sur nos hôtels de ville, il importe que nous nous reportions vers un gigantesque effort fait en cette année 1840, pour doter Montréal d'une création qui aurait éclipsé tout ce qui avait été conçu jusque-là sur le continent nord-américain.

Il s'agissait de la construction d'un vaste édifice public de « dimensions suffisantes pour contenir l'hôtel de ville, une bourse, un bureau de poste, une maison de la Trinité,⁽⁶⁾ une grande salle pour les assemblées des citoyens et un endroit convenable pour l'Institut à être établi par la fusion de sociétés littéraires et scientifiques de la cité, selon le projet de son procureur Alexandre Vattemare, « ventriloque de profession mais qui n'était pas le petit personnage que son métier pouvait indiquer ». Nous en reparlerons un peu plus loin.

On peut se faire une idée de l'ampleur du projet dont les édiles municipaux envisageaient la réalisation, lorsqu'on voit ce que signifiait l'Institut formé de la fusion de sociétés littéraires et scientifiques.

(6) Le Trinity House, établi à Montréal depuis 1832, était chargé de voir à la sécurité des marins dans les limites du port, d'entretenir les phares et les bouées jusqu'à la Pointe-du-Lac, de faire observer les règlements de navigation et de pilotage dans les limites de sa juridiction, avec le pouvoir de percevoir des droits des navires. Le Trinity House était une réplique de la célèbre "Fraternity and Brotherhood of the Most Glorious and Undivided Trinity" qui avait reçu sa charte du roi Henri VIII, dans les premières années du seizième siècle.

Ces institutions étaient la bibliothèque de Montréal, le Mechanics' Institute et la Société d'Histoire Naturelle⁽⁷⁾. L'édifice étant érigé, ces trois institutions devaient y transporter tous leurs biens, mobiliers, livres d'art et instruments, pour former, une fois réunies, une société qui serait connue sous le nom de Institut de Littérature, des Sciences et des Arts à Montréal, sous le contrôle de la Corporation de Montréal.

N'était-ce pas là en somme ce que Montréal a créé il y a à peine trois ans : La Commission des Arts de Montréal ?

Ce qu'il y a de plus étonnant dans toute cette affaire qui ne fut qu'un feu de paille, c'est que le projet avait germé dans le cerveau d'un étranger, qu'il avait été accepté d'emblée par notre conseil municipal, nos corps publics et la Législature de Québec.

Quant au Français Alexandre Vattemare, auteur de l'utopique entreprise, il convient de souligner que ce personnage n'était pas entièrement dépourvu, selon Aégidius Fauteux qui, dans *la Revue Canadienne* de 1916, ne craint pas d'affirmer que Vattemare « fut le créateur du système d'échanges internationaux entre bibliothèques et que la ville de Boston le considère même comme le véritable fondateur de sa merveilleuse bibliothèque ».

« Jamais peut-être, aucun étranger de passage à Montréal ne souleva autant d'enthousiasme que ce singulier rêveur, dit Fauteux. De mai 1840 à mars 1841, les journaux sont remplis d'éloges dithyrambiques à son sujet. Dans cet emballement général, c'est le même gaspillage d'épithètes admiratives en l'honneur du ventriloque Alexandre, les jours où il joue, et en l'honneur du conférencier Vattemare, les jours où il péroré ».

Le 22 janvier 1841, à la suite d'une assemblée de citoyens tenue dans la maison de John Donegani, au cours de laquelle Vattemare exposa son plan, il fut voté une résolution de sept paragraphes approu-

(7) La Bibliothèque de Montréal (Montreal Library) avait été fondée par un groupe de citoyens en 1796 et logeait, en 1840, dans l'édifice de la Société d'Histoire Naturelle, sur la petite rue Saint-Jacques, entre la Place d'Armes et la Côte Saint-Lambert. La Société d'Histoire Naturelle, fondée en 1827 et incorporée en 1832, possédait déjà un musée scientifique de grande valeur ainsi qu'une bibliothèque fort bien aménagée. Quant au Mechanics' Institute (Institut des Artisans), situé également rue Saint-Jacques, il avait été fondé en 1828 et s'avérait fort utile à tous ceux qui voulaient se familiariser avec les rudiments du dessin mécanique et autres branches scientifiques. La bibliothèque de l'Institut comptait plusieurs milliers de volumes, ce qui, ajouté à la collection de 7,000 volumes de la Bibliothèque de Montréal, à cette époque, témoignait assez avantagusement du niveau intellectuel de Montréal en 1840.

vant l'audacieux projet. Le dernier paragraphe se lit comme suit : « Qu'une liste de souscription soit immédiatement ouverte pour faire chanter une messe solennelle, pour remercier Dieu d'avoir inspiré à M. Vattemare l'idée d'une aussi vaste conception, et qu'une députation soit envoyée au séminaire de cette ville, auprès de messire de Charbonnel, pour le prier de faire, lors de cette messe, telle allocution qu'il jugera convenable à la circonstance » . . . Et l'assemblée reconduisit Vattemare à sa demeure, « tout comme si c'eût été la divine Sarah elle-même ! » dit Fauteux.

On pourrait s'étonner de l'emballement créé dans les milieux montréalais par l'impressionnante personnalité du sieur Vattemare si à Québec même, un même enthousiasme n'avait accueilli les hautes conceptions de l'étranger.⁽⁸⁾

Enfin, Vattemare nous quitta vers le milieu de mars 1841 et ne revint pas. De tout le projet présenté par ce rêveur, il ne resta rien, rien, pas même le souvenir.

Il est évident que Montréal n'était pas mûr pour un projet d'une telle envergure : un palais des arts et des sciences dans lequel on aurait intercalé l'Hôtel de Ville.

En 1840, nos conseillers municipaux avaient cessé d'utiliser le Palais de Justice comme lieu de réunion.

Un second conseil de ville, composé cette fois d'un maire et de dix-huit conseillers, nommés par le gouverneur, avait été appelé à remplacer définitivement les Juges de Paix.

Le 26 août 1840, le maire Peter McGill, neveu du fondateur de l'Université McGill, invitait à son bureau, rue Saint-Paul, les nouveaux conseillers et leur faisait prêter le serment d'office en même temps qu'il entreprenait avec eux l'étude de certaines questions d'intérêt municipal.

Deux jours après, à une nouvelle réunion des conseillers, on décidait de louer une bâtisse nouvellement construite, rue Notre-Dame, entre les rues Saint-François-Xavier et Saint-Jean, pour y tenir les réunions du conseil et y loger les bureaux de la corporation.

Le 14 septembre, nos édiles inauguraient le nouveau local et décrétaient que cette maison, appartenant à madame Saveuse de Beau-

(8) On le constatera en lisant l'étude historique sur les bibliothèques canadiennes publiée par Aegidius Fauteux dans *la Revue Canadienne* de 1916.

jeu, porterait désormais le nom officiel d'Hôtel de Ville.⁽⁹⁾ Cet édifice devait être démoli en 1858, lors de l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Nos administrateurs semblent y avoir vécu des jours paisibles jusqu'au 21 février 1845, nous dit Paul Gauthier, directeur des archives municipales, alors que madame de Beaujeu, ayant décidé d'accroître ses revenus, avisait le maire et les conseillers que le loyer annuel de l'Hôtel de Ville serait haussé de 75 livres, à compter du premier mai suivant, date de l'expiration du bail de location. Séance tenante, le Conseil décida de déménager dans la bâtisse de l'aqueduc Hayes, récemment acquis par la ville pour la somme de 50,000 livres.⁽¹⁰⁾ Cette bâtisse, en pierre de taille, était située au No 22 de la rue Notre-Dame, côté sud, à l'est de la rue Bonsecours, sur l'emplacement actuel du journal *Le Devoir*. Les services municipaux occupaient le rez-de-chaussée, le maire et ses conseillers siégeant au premier étage. L'étage supérieur renfermait le réservoir de l'aqueduc, réservoir d'une capacité de plusieurs milliers de gallons.

L'échevin J.-B. Homier, qui siégeait au conseil dans le temps, a raconté qu'en pleine séance du conseil, une partie du réservoir, placé au-dessus de la salle des délibérations, creva accidentellement et faillit noyer le maire et tous les conseillers.

Il n'en fallait pas plus pour décider nos administrateurs municipaux à se loger dans une place plus confortable, d'autant plus que la maison de M. Hayes était devenue tout à fait insuffisante pour y abriter les services administratifs.

La population de Montréal avait atteint plus de 55,000 âmes et depuis longtemps déjà nos édiles songeaient à construire un immeu-

(9) Madame Saveuse de Beaujeu s'en alla demeurer rue Saint-Antoine. Elle était veuve depuis 1832 de Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu, député de Montréal-Est de 1814 à 1816 et conseiller législatif de 1830 à 1832.

(10) Moses Judah Hayes, né à Montréal en 1789, d'une famille de Juifs hollandais, était à l'époque propriétaire de notre système d'aqueduc. En 1845, il fut nommé chef de police de Montréal, poste qu'il occupa jusqu'en 1861. En 1848, il construisit, Place Dalhousie — Place Viger —, un théâtre qui devint rapidement une place d'amusement préférée de la meilleure classe de notre population. Après l'incendie du Parlement en 1849, nos législateurs n'ayant plus d'endroit pour se réunir, le chef de police Hayes offrit gracieusement son théâtre pour la tenue des séances du parlement, une offre que le gouvernement Baldwin-Lafontaine accepta avec empressement. C'est dans ce théâtre que se poursuivirent les travaux de la session, du 26 avril au 31 mai. Moses Judah Hayes mourut le 12 novembre 1861, laissant une veuve et cinq enfants. Il avait épousé une demoiselle Levy, fille du rabbin Myer Levy dont le père était arrivé au Canada en même temps que le général Amherst.

ble spacieux devant servir à la fois de marché public et d'hôtel de ville.

Le 10 juin 1845, le maire James Ferrier présidait la cérémonie de la pose de la pierre angulaire d'un imposant édifice dont l'architecte William Footner avait été chargé de dresser les plans. Construit dans le style dorique grec, l'édifice devait abriter non seulement un marché, une salle publique, mais les services municipaux et la salle du conseil.

Dans les quelques paragraphes qu'il consacre à cet édifice dans son *Montreal Past and Present*, Alfred Sandham écrit que l'édifice était égal, sinon supérieur d'apparence, à n'importe quelle construction du genre en Amérique. « L'édifice, ajoute-t-il, est le premier à attirer l'attention du touriste quand ce dernier arrive à Montréal par le fleuve, à cause de son architecture et du dôme imposant qui le couronne ».

Quelques années après, un architecte américain, en visite à Montréal, n'hésitait pas à déclarer que l'édifice était, par lui-même, un chef-d'œuvre.

Le Marché Bonsecours fut, pendant vingt-six ans, l'Hôtel de Ville de Montréal. Douze maires y ont présidé les séances du Conseil, depuis Charles Wilson jusqu'à Jean-Louis Beaudry.

L'avis de la première séance tenue dans le nouvel Hôtel de Ville, se lit ainsi :

« Une assemblée spéciale et extraordinaire du Conseil, convoquée par ordre de Son Honneur le Maire, fut tenue conformément à l'avis, dans la salle du nouvel Hôtel de Ville, marché Bonsecours, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir le portrait de Son Honneur le Maire Charles Wilson, Esq.

« Présents : Son Honneur le Maire Charles Wilson, les échevins : McFarlane, Grenier, Homier, Lynch, Benjamin; les conseillers Leclaire, Atwater, Lamarche, Fréchette, Leaming, Whitney, McCambridge, Montreuil, Thompson.

« Sur motion du Conseil Montreuil,

« Secondée par le Conseil Thompson,

« IL EST RESOLU : que l'honorable Peter McGill soit admis dans le Conseil pour présenter le portrait de Son Honneur le Maire à la Cité, et que les échevins MacFarlane, Grenier et Benjamin forment un comité pour se rendre auprès de M. McGill et pour l'introduire au Conseil ».

Rappeler les événements sociaux, politiques, artistiques et militaires qui se déroulèrent sous le toit de cet Hôtel de Ville, durant les vingt-six années que nos édiles siégèrent au Marché Bonsecours, nécessiterait tout un volume. Il suffit, cependant, de les signaler en passant pour mettre fin à toute tentative tendant à faire disparaître ce joyau historique.

Les années passèrent et, de plus en plus, Montréal affirmait son importance comme métropole industrielle et commerciale.

En 1869, alors que la population de Montréal dépassait 100,000 âmes, nos édiles décidèrent que le temps était venu pour Montréal d'avoir son édifice exclusif pour y abriter son conseil et les services administratifs : ils firent l'achat d'un vaste terrain, rue Notre-Dame, en face du Château de Ramezay, emplacement occupé autrefois par les jardins du Gouverneur.

La construction du bâtiment, de style renaissance française, fut entreprise en 1872; et le lundi 11 mars 1878 avait lieu l'inauguration solennelle du nouveau palais municipal, sous la présidence du maire Jean-Louis Beaudry.

Les journaux du temps nous apprennent que toute la journée le drapeau britannique flotta sur le somptueux édifice. « Son Honneur le Maire portait au cou la « chaîne civile », dit *La Minerve* qui nous décrit l'ampleur de la cérémonie.

Tous les membres du Conseil étaient en habit de gala, avec boutons à la boutonnière, alors qu'une élite féminine avait pris place sur des fauteuils dans l'enceinte de la salle. Quant au fauteuil que Son Honneur le Maire occupa pour la circonstance, *La Minerve* nous apprend qu'il était un véritable chef-d'œuvre d'ébénisterie exécuté par Azarie Lavigne.

Le bâtiment, qui avait une longueur de 485 pieds, avait coûté \$419,700. et le terrain \$33,473.

Montréal continua de grandir et il fallut, d'année en année, augmenter le personnel administratif afin de répondre aux besoins de la population.

En 1909, alors que Montréal comptait plus de 435,000 âmes, on dut construire une annexe rue Gosford pour y loger quelques services. L'emplacement de l'annexe actuelle a son histoire et nous croyons devoir rappeler comment il fut occupé antérieurement.

En 1844, ce fut d'abord la Gosford Street Congregational Church, édifice de style grec, mesurant cinquante pieds de front sur quatre-vingts de profondeur, et dont la façade était formée de six hautes colonnes ioniques.

Les quelque 900 adeptes qui fréquentaient ce temple s'étant dispersés, une autre congrégation lui succéda en 1856. Le Christ Church occupait précédemment un emplacement rue Notre-Dame, un peu à l'ouest de la rue Saint-Laurent, lorsqu'il fut rasé par un incendie. En attendant la construction de l'imposant édifice que l'église-mère anglicane occupe aujourd'hui rue Sainte-Catherine ouest, les paroissiens logèrent dans l'église congrégationnelle de la rue Gosford.

A leur départ en 1860, les fidèles de la Trinity Church, dont le temple rue Saint-Paul venait d'être vendu, se logèrent à leur tour rue Gosford jusqu'à la construction de leur élégante église, angle Viger et Saint-Denis, maintenant l'église catholique syrienne.

Ces églises de la rue Gosford furent ensuite remplacées par la chapelle de la garnison impériale. En février 1870, le prince Arthur, troisième fils de la reine Victoria, plus tard notre gouverneur général sous le nom de duc de Connaught, assista dans cette chapelle aux obsèques du général Wyndham, commandant des troupes de Sa Majesté en l'Amérique britannique.

Lorsque la garnison anglaise quitta Montréal vers la fin de 1870 et que la chapelle devint inoccupée, le groupement des zouaves pontificaux qui s'était formé sous le nom de l'Union Allet y donna un concert en 1871.

Et à partir de cette date l'édifice religieux fut transformé en théâtre. Ce fut d'abord le Dominion Theatre, le Palais Musical, vers 1875, le Royal Opera House, puis le Debar Opera House.

A partir de 1880, le temple désaffecté fut accaparé par l'industrie. Ce fut d'abord la fabrique de vinaigre de Michel Lefebvre et enfin une fabrique de chapeaux.

C'est sur cet emplacement que surgit en 1909 l'annexe de notre Hôtel de Ville.

Le 3 mars 1922, l'imposant édifice de la rue Notre-Dame ayant été ravagé par un incendie qui ne laissa debouts que les murs, l'Annexe de la rue Gosford devint notre onzième hôtel de ville.

Après la reconstruction du bâtiment incendié de la rue Notre-Dame, en 1926, le Palais de Concordia restauré, rénové, embelli, ac-

cueillait à nouveau l'aréopage municipal. On se retrouva dans un édifice somptueux, véritablement digne d'une ville qui allait grandir si rapidement qu'il faudrait, quelques années plus tard, porter le nombre des édiles à cent, et envisager la possibilité d'élargir ses sphères administratives.

L'hôtel de ville actuel, aux parquets de marbre, aux boiseries de bois de teck, d'acajou et de chêne, avec son hall d'honneur aux lustres et torchères de bronze dont les lumières promènent ses éclats éblouissants aux réceptions du soir, avec ses quatre étages si richement aménagés et sa solide voûte aux archives, construction unique au Canada, ne songe plus aujourd'hui à se transporter ailleurs.

C'est bien le moins que l'on puisse souhaiter car, en vérité, on peut dire que l'administration de Montréal, dont la forme change périodiquement, a été en même temps un corps itinérant si l'on considère que depuis ses premières délibérations au Hangar des Habitants, sous le sieur de Maisonneuve, il lui a fallu changer douze fois son lieu officiel de réunions, avant de se fixer définitivement en un lieu mieux à la portée des contribuables.

Nous nous souvenons de la discussion qui s'amorça en 1909 lorsque nos administrateurs envisagèrent le projet d'agrandissement de l'édifice actuel par la construction d'une annexe rue Gosford.

Les travaux étaient déjà en cours quand il fut suggéré de faire l'acquisition du vaste terrain occupé dans le temps par l'Académie du Plateau, entre Sainte-Catherine et Ontario, pour y construire un nouvel Hôtel de Ville. On suggéra dans le temps de transformer l'Hôtel de Ville actuel en bibliothèque municipale pour y loger la fameuse collection Gagnon et lui ajouter un musée. Le projet fut assez longtemps débattu mais non agréé. Mais comme plusieurs souhaitaient un nouveau déménagement de notre Hôtel de Ville, il vint à l'idée de quelques échevins d'acquérir du gouvernement fédéral le manège militaire de la rue Craig pour y élever le palais municipal.

L'incendie de 1922 mit fin à ces projets, et grâce à la clairvoyance de notre conseil municipal, il fut résolu de bâtir, sur les ruines de l'édifice incendié, un palais dont l'aménagement consacrerait la permanence.

Comme nous l'avons dit au début, l'étude que nous avons entreprise sur nos hôtels de ville ne se limite pas à Montréal, mais elle s'étend aux principales villes de la province. Cette étude s'est révélée

intéressante parce qu'elle nous fait pénétrer plus avant dans la vie communautaire d'autrefois.

Montréal est peut-être la seule ville où maire et conseillers n'eurent jamais à emprunter l'hospitalité de la maison d'un particulier pour y tenir leurs assises. Dans la plupart des autres villes de la province, ce fut le contraire, et c'est ce qui nous a conduit à d'intéressantes rencontres avec des personnages de l'époque. Dans nos villages de campagne, le presbytère, en nombre d'endroits, servit en même temps de salle communautaire, mais dans certaines villes ce fut un citoyen qui ouvrait largement sa porte à un conseil municipal nouvellement constitué. Quelques-uns de ces premiers hôtels de ville y ont laissé une empreinte historique. En quelques endroits on a conservé la maison où se constitua le premier conseil municipal et où les premières discussions publiques furent en quelque sorte des réunions de famille, qui n'étaient astreintes à aucune règle protocolaire. Québec, Trois-Rivières, deux sœurs aînées de Montréal, Sherbrooke et même une ville aussi jeune qu'Outremont, par exemple, nous apporteront leur miette d'histoire à ce sujet .

Aujourd'hui, l'Hôtel de Ville n'est plus seulement le siège social du gouvernement de la cité, mais une sorte de rendez-vous familier de la communauté montréalaise.

Est-il rien de plus impressionnant, par exemple, que de voir une dizaine de milliers de citoyens, répondant à l'appel du maire, affluer par beau ou mauvais temps, vers l'Hôtel de Ville, pour y verser un peu de leur sang, au bénéfice de la Croix-Rouge ?

La presse, dont c'est la fonction de scruter et d'éclairer, n'a plus à supplier les administrateurs qu'on lui ouvre les portes de l'Hôtel de Ville pour savoir ce qui se passe dans cette enceinte où se joue le sort des contribuables. La presse a ses propres quartiers à l'Hôtel de Ville et elle a droit d'examen de toute la paperasse administrative.

Reportons-nous un instant aux délibérations secrètes du conseil municipal de Montréal en 1833, alors que l'on discutait « sous le sceau de l'honneur » suivant l'expression d'un chroniqueur.

On y lit que Robert Armour, l'un des rédacteurs de la *Gazette*, présenta une requête pour avoir le droit d'assister aux séances du conseil. On prit le vote et telle faveur lui fut refusée. Le conseil revint cependant sur sa décision sept ans plus tard, puisqu'en 1840, le propriétaire du *Canada Times*, se faisant l'interprète de ses confrères de

la presse, obtint que l'on installât des pupîtres dans la salle des délibérations du conseil à l'intention des journalistes.

Mais quelque étrange qu'il puisse paraître, voici l'entrefilet qui paraissait dans *La Minerve* du 13 décembre 1869 : « A la séance du conseil municipal tenue hier le 12 décembre, l'échevin David proposa que tous les journaux patronnés par la corporation soient requis de se faire représenter durant les séances du Conseil de ville et de donner des rapports exacts et fidèles ».

On trouve de temps en temps de ces propositions bizarres en feuilletant les procès-verbaux du Conseil.

Sous le régime des Commissaires, nom que portaient les membres de l'exécutif municipal entre 1914 et 1918, nombre de journaux s'insurgeaient contre ce que l'on appelait le « Cabinet Noir », à cause de la réticence des chefs de l'administration à tenir les journaux au courant de leurs allées et venues.

La charte de 1921 vint mettre fin à la situation et, depuis, on peut dire que les journaux ont plein accès aux moindres décisions de l'exécutif municipal.

D'où nous concluons que notre Hôtel de Ville est maintenant la véritable salle communautaire de l'ensemble des contribuables, le Hangar des Habitants de 1960.



Léon David.